



Priorité des congés payés pour l'été

Par **nico7579**, le **15/12/2010** à **21:34**

Bonjour,

Il est dit qu'il y a des priorité pour prendre ses congés payés.
A savoir les gens qui ont des enfants et l'ancienneté d'après ce que je sais.
J'aimerais savoir si s'est le cas chaque année ou si ça doit tourner d'une année sur l'autre car
ça veut dire que ce sont toujours les même qui partirons en vacances quand ils veulent.
Merci pour vos réponses et bonne soirée.

Par **Marion2**, le **15/12/2010** à **22:00**

[citation] *Il est dit qu'il y a des priorité pour prendre ses congés payés.
A savoir les gens qui ont des enfants et l'ancienneté d'après ce que je sais.*
[/citation]

AH bon ??? Dites moi donc dans quel secteur, car je serais très intéressée.

Par **P.M.**, le **15/12/2010** à **22:05**

Bonjour,
En dehors de dispositions particulières éventuelles à la Convention Collective applicable, c'est
ce qui est prévu à l'[art. L3141-14 du Code du Travail](#) et à l'[art. L3141-15](#)

Par **Marion2**, le **16/12/2010** à **09:01**

Merci pmtedforum, mais dans mon secteur, pas de priorité, les célibataires estiment avoir autant le droit que leurs collègues avec enfants de pouvoir partir en vacances d'été en juillet ou Août, ce que je conçois d'ailleurs fort bien.
Donc, un système de roulement est imposé.

Par **P.M.**, le **16/12/2010** à **09:26**

Bonjour,
Chacun peut estimer que la législation n'est pas applicable, mais elle est là quand même et l'employeur, normalement, est là pour l'appliquer...
Mais si cela se passe correctement sans y avoir recours, pourquoi pas....

Par **nico7579**, le **16/12/2010** à **22:37**

Je travaille dans un magasin de bricolage (vendeur coupeur bois).
Chaque année je ne pas prendre les vacances que je veux car soit disant il y a des priorité pour les gens qui ont des enfants et l'ancienneté. Et les collègues ne sont pas d'arrangement.

merci pour vos réponses.

Par **nadoune**, le **23/04/2015** à **18:13**

je travaille ds un foyer auprès de personnes handicapées.ouvert 365 jours .qui est prioritaire pour les congés d'été?merci

Par **moisse**, le **23/04/2015** à **18:36**

Bonjour à vous aussi,
Lire le sujet et les articles du code du travail cités.
De rien.

Par **moisse**, le **24/04/2015** à **09:42**

Bonjour,
Chacun a son point de vue, je me suis battu des années contre les chasseurs, pêcheurs et autres vendangeurs qui postulaient tous pour le mois de septembre.